

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU C.C.A.S



Ville de Créteil

DECISION N°AS 19/72

**CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC
LA MJC CLUB DE CRETEIL POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE
MULTI ACCUEIL DE LA CROIX DES MECHES**

Le-Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S),

- Vu l'article R123-21 du code de l'action sociale et des familles,
- Vu la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale n° 15/53 du 26 novembre 2015 donnant délégation de pouvoirs au président et prévoyant les délégations de signature nécessaires en cas d'absence ou d'empêchement
- Vu la convention proposée par la MJC Club de Créteil
- Considérant** que cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'équipement,

DECIDE

Article 1 : Il est signé la convention ci-jointe proposée par la MJC Club de Créteil située rue Charpy à Créteil dans le cadre d'un partenariat sur des projets d'animation.

Article 2 : Cette convention est conclue du 13 novembre 2019 au 19 juin 2020 pour la mise à disposition de la salle de judo les mercredis de 10h à 11h et la salle de danse 3 les vendredis de 10h à 11h.

Article 3 : La copie de la présente décision sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val de Marne,
- Madame le comptable assignataire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Fait à Créteil, le 3 décembre 2019

Le Président du C.C.A.S.



Laurent CATHALA

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE ET DU LOGEMENT

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.18.94
TÉLÉCOPIÉ : 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET : www.ville-creteil.fr

Accusé de réception en préfecture
094-269401329-20191203-19-72-AR
Date de télétransmission : 04/12/2019
Date de réception préfecture : 04/12/2019

Toute correspondance destinée à la Mairie doit être adressée à Monsieur le Maire



Convention de mise à disposition

rue charpy
94000 créteil
tél : 01 48 99 75 40
fax : 01 48 99 68 95
web : www.mjclub.com

Entre les soussignés

Le CCAS de Créteil Direction Générale de l'action sociale, dans le cadre des activités du Multi-accueils de la Croix des Mèches, Place Salvador Allende à CRETEIL (94000), représentée par Monsieur Laurent CATHALA, Maire.

et

La MJC Club de Créteil, rue Charpy – 94000 CRÉTEIL, représentée par la présidente, Madame Claudine MUKIZWA.

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

Pour la saison 2019/2020, dans le cadre d'un partenariat sur des projets d'animation, la MJC Club de Créteil met à disposition:

- la salle de judo le mercredi de 10h à 11h.
- la salle de danse 3 le vendredi de 10h à 11h.

Article 2 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la période du 13 novembre 2019 au 19 juin 2020 (hors vacances scolaires).

Article 3 : Assurances

La MJC Club de Créteil est tenue d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Le matériel qu'il utilisera, qu'il soit loué ou prêté est assuré par leur soin contre l'incendie, le vol ou tout autre dégât.

La ville de Créteil déclare avoir souscrit tout type d'assurance garantissant la responsabilité civile de chacun en cas de dégâts matériel et/ou corporels.

Article 4 : Fin anticipée de la convention

En cas de manquement à l'une des conditions stipulées dans la convention, elle pourra être résiliée à tout moment par les 2 parties, par un courrier en recommandé avec accusé de réception. Chaque partie pourra après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet durant un mois, résilier de plein droit la présente convention.

Article 5 : Litiges

Tout différent entre les parties relatives à l'exécution, la validité, l'interprétation de la présente convention, sera soumis à l'arbitrage des tribunaux compétents. Toutefois, ce recours sera précédé d'une procédure amiable.

Fait à Créteil, le 13 novembre 2019

Madame Claudine MUKIZWA
Présidente de la MJC Club de Créteil

C.S.C.S.
Club de Créteil
Rue Charpy
94000 CRÉTEIL
Tél. : 01 48 99 75 40
Fax : 01 48 99 29 28

Monsieur Laurent CATHALA
Maire de Créteil



Accusé de réception en préfecture
094 269401329-20191203-19-72-AR
Date de télétransmission : 04/12/2019
Date de réception préfecture : 04/12/2019